

# LANCEMENT DU RATTRAPAGE DU COMPTE DE GESTION DES COMMUNES, GESTION 2003-2015

Vendredi 23 février 2018 à la coupole de la DGTCP

---

## DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

- + Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- + Madame le Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- + Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- + Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- + Monsieur le Président du Comité de Pilotage de PartiCiP II ;
- + Messieurs les membres du Comité de Direction de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- + Distingués invités en vos différents rangs, grades et qualités ;
- + Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos illustres à l'occasion du lancement des activités de rattrapage des comptes de gestion des communes au titre des gestions 2003 -2015.

En effet, la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin fait obligation au Receveur-Percepteur de la tenue de la comptabilité

communale. Il produit en fin d'exercice, le compte de gestion de la commune. Nonobstant cette disposition, depuis 2003, plusieurs comptes de gestion ne sont pas produits et ceci pour plusieurs raisons.

En vue de faciliter l'apurement des comptes à la Juridiction financière d'une part et de rendre disponibles les statistiques sur les finances locales au Bénin, le Trésor Public, dans le cadre de ses réformes et sous le leadership du Ministre de l'Economie et des Finances, s'est engagé dans un plan triennal de rattrapage de ces comptes de gestion. Ceci n'a été possible que grâce à l'appui financier de PartiCiP II que nous remercions au passage.

Cher Partenaire, daignez recevoir toute la gratitude du Ministère de l'Economie et des Finances pour avoir accepté nous accompagner à l'exécution cette activité. Nous pensons compter sur vous et sur d'autres partenaires pour relever de nouveaux défis dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de nos finances publiques.

A ce jour, pour soixante-dix (70) communes concernées, trois cent quatre-vingt-treize (393) comptes de gestion sur chiffres n'ont pas été élaborés et quatre cent soixante un (461) comptes de gestion sur pièces n'ont pas été transmis à la Chambre des Comptes.

Pour cette première phase, quinze (15) communes sont retenues. Elles recevront l'assistance des équipes commises pour la mission.

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, je voudrais compter sur votre soutien pour que les Maires des communes concernées facilitent la tâche aux collaborateurs qui seront déployés sur le terrain.

C'est le moment pour moi, de m'adresser une fois encore aux collègues Receveurs-Percepteurs ici présents, pour leur implication personnelle à la réussite de cette mission surtout que les Receveurs-Percepteurs dont les comptes de gestion sont concernés ont, pour la plupart, fait valoir leurs droits à la retraite.

### **Chers Receveurs-Percepteurs,**

Je pense compter sur votre sens de responsabilité, surtout pour votre engagement à produire désormais, dans les délais légaux, les comptes de gestion si je m'en tiens aux dernières statistiques qui font état de 56 Comptes produits sur 77 attendus au titre de la gestion 2016.

Quant à vous, membres des équipes constituées, je vous souhaite beaucoup de détermination et de professionnalisme dans la conduite des travaux.

### **Mesdames et Messieurs,**

C'est sur ces mots d'exhortation que je reste persuadé que les fruits vont tenir la promesse des fleurs.

Vive le Ministère de l'Economie et des Finances !

Vive le partenariat entre PartiCip II et le Trésor Public !

Je vous remercie.